



Ministère chargé des Transports

Licence n° 2018/93/ 0000221

pour le transport international de marchandises par route pour compte d'autrui

La présente licence autorise (1) SAGIL SARL

LIEUDIT SAINT ROCH

RTE DE ST ANDIOL

13440 CABANNES

n° SIREN 400286530

à effectuer, sur toutes les relations de trafic, pour les trajets effectués sur le territoire de la Communauté, des transports internationaux de marchandises par route pour compte d'autrui tels que définis dans le règlement (CE) n° 1072/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles communes pour l'accès au marché du transport international de marchandises par route et conformément aux dispositions générales de la présente licence.

Observations particulières :

La présente licence est valable du 13/05/2018 au 12/05/2023

Délivrée à MARSEILLE (FRANCE)

le 20/03/2018

(2)

Ministère chargé des Transports Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR Pour le préfet de Région, la DREAL par délégation, la cheffe du pôle régulation des transports de l'URCTV

Handwritten signature of Béatrice PIHRI

Béatrice PIHRI

(1) Nom ou raison sociale et adresse complète du transporteur. (2) Signature et cachet de l'autorité ou de l'organisme compétent qui délivre la licence.